



PREAVIS MUNICIPAL N°4/2019

Demande de crédit de CHF 237'000.- TTC pour le réaménagement de la station de pompage des Migerendes

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Préambule

En complément de la production des sources communales, l'approvisionnement en eau potable par la SAPAN permet de garantir la sécurité d'exploitation du réseau de distribution d'eau de Trélex. Hormis la saison hivernale, cet appoint est nécessaire pendant toute l'année et devient absolument indispensable en période d'étiage. Cela s'est encore vérifié lors des épisodes de canicule de l'été 2019. Le raccordement sur le réseau régional a lieu à la station de pompage des Migerendes, située sur le territoire de la Commune de Grens, à proximité du carrefour giratoire entre la Route Blanche et la Route de Grens. Les équipements hydrauliques et électriques existants pour refouler l'eau de la SAPAN vers Trélex sont obsolètes. Leur remplacement s'impose pour assurer sereinement la mission du Service des eaux lors de l'été 2020.

Travaux projetés

La Commune de Trélex dispose d'un débit de 757 litres/minute qui correspond aux parts qu'elle détient dans la Société anonyme pour le pompage et l'adduction d'eau du lac pour la région nyonnaise (SAPAN). Actuellement, la fourniture d'eau est limitée à cette valeur. Dans le cadre du projet, il est prévu d'installer des pompes qui puissent refouler l'eau du réservoir des Crues vers le réservoir inférieur du Bois de Ban avec trois débits possibles :

- 1) 757 litres/minute, ce qui correspond à la dotation actuelle.
- 2) 1'257 litres/minute, soit le cumul des débits fournis par la SAPAN aux communes de St-Cergue et de Trélex aux stations de pompages de Migerendes et de la Colline. Cette dernière alimente Combe Froide, en amont du réservoir inférieur du Bois de Ban. Il s'agit donc de disposer potentiellement de la totalité des livraisons de la SAPAN à Migerendes en cas de problème d'exploitation et de non-disponibilité du pompage de la Colline.
- 3) 1'600 litres/minute, de manière à disposer à terme d'un débit supplémentaire. Il s'agit d'augmenter les ressources lorsque les besoins futurs excéderont les capacités de fourniture actuelles. Le moment venu, la Commune de Trélex devra ainsi souscrire une tranche de débit supplémentaire auprès de la SAPAN, tandis que les installations techniques de Migerendes seront déjà en mesure de pomper ce débit.

Dans le local existant, l'ensemble de l'appareillage et des installations électriques doit être déposé, puis les socles en béton doivent être démolis. Deux nouvelles pompes régulées par variateur de fréquence sont prévues pour couvrir la plage de débit 757-1'600 litres/minute. Le solde de l'appareillage comprend des tubulures en acier inoxydable, des vannes d'arrêt, des clapets anti-retour et un chaudron amortisseur de coup de bélier. Un débitmètre électromagnétique est prévu dans le local de la SAPAN qui est voisin de la station de pompage communale, dans lequel seront posés les nouveaux tableaux électriques. La conduite d'aspiration sera entièrement remplacée jusqu'aux nouvelles machines. Les travaux comprennent également le raccordement extérieur sur le réseau existant, ainsi qu'une nouvelle introduction électrique pour un courant de 100 ampères.

Les travaux sont prévus en février 2020, seule période de l'année où il est possible d'arrêter la station de pompage de Migerendes pendant trois semaines pour mener le chantier.

Aspects financiers

Le projet a été étudié par un bureau d'ingénieurs hydrauliciens et le devis se base sur des offres d'entreprises correspondantes. Ce dernier s'établit comme suit :

1. Travaux de génie civil	CHF	30'500.-
2. Travaux d'appareillage – raccordement extérieur	CHF	8'000.-
3. Appareillage intérieur	CHF	35'000.-
4. Pompes	CHF	2'200.-
5. Chaudron anti-bélier	CHF	19'700.-
6. Raccordement sur réseau Romande Energie	CHF	13'000.-
7. Travaux électriques	CHF	8'600.-
8. Tableaux électriques et télégestion	CHF	50'000.-
9. Déshumidificateur	CHF	4'000.-
10. Travaux de peinture	CHF	3'000.-
11. Frais administratifs et techniques (étude et surveillance des travaux)	CHF	26'000.-
12. Divers et imprévus environ 10%	CHF	20'000.-
13. TVA 7.7 % environ	CHF	<u>16'940.-</u>
Montant total net TTC	CHF	<u>236'940.-</u>

Une subvention de l'ECA de 5% pour la réalimentation de la réserve incendie du réservoir inférieur du Bois de Ban devrait être allouée pour ce projet.

De plus, la commune de Trélex et la commune de St-Cergue sont liées par une convention précisant la répartition des coûts d'entretien et d'investissement de certains éléments du réseau, dont la station des Migerendes. Selon les termes de cette convention, St-Cergue payera à Trélex l'amortissement et les frais financiers de la somme engagée dans ce préavis proportionnellement à la part d'eau à destination de St-Cergue. Actuellement, cette part est de 58%.

Si la part d'eau à destination de St-Cergue se maintient à environ 58%, la dépense effective pour Trélex sera donc de l'ordre de 95'000 CHF après déduction de la subvention ECA et des paiements de St-Cergue.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de prendre les décisions suivantes :

Le Conseil communal de Trélex

Vu le préavis N° 04/2019 relatif à une demande de crédit de CHF 237'000.- TTC pour le réaménagement de la station de pompage des Migerendes

Entendu le rapport de la commission de construction et d'urbanisme

Entendu le rapport de la commission des finances

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide d'autoriser la Municipalité d'entreprendre les travaux pour le réaménagement de la station de pompage des Migerendes

de lui octroyer à cet effet un crédit de CHF 237'000.- TTC

de prélever ce montant de la trésorerie courante, ou si nécessaire, d'emprunter la somme de CHF 237'000.-

d'amortir le montant des travaux, au maximum la somme de CHF 237'000.-, en une seule fois par prélèvement sur le compte Fonds de Réserve pour Investissements Futurs 9282.40

Au nom de la Municipalité

Le syndic :
Y. Ravenel

La secrétaire :
L. Suva



Ainsi délibéré en séance de Municipalité le 28 octobre 2019 pour être soumis à l'approbation du Conseil communal le 6 décembre 2019.